

DÉCHÈTERIE  
DEMANDE DE BADGE

PROFESSIONNEL

LE BADGE SERA MIS À DISPOSITION À LA DÉCHÈTERIE,  
LA 1<sup>ÈRE</sup> SEMAINE DU MOIS SUIVANT VOTRE DATE DE DÉPÔT.

DOCUMENTS À FOURNIR ET À RETOURNER À LA DÉCHÈTERIE OU AU SERVICE DÉCHETS  
- CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - 1286 CHEMIN DU ROUBAUD - 83400 HYÈRES  
OU PAR MAIL À : [hyeres.dechets@metropoletpm.fr](mailto:hyeres.dechets@metropoletpm.fr)

- NOM : .....
- PRÉNOM : .....
- SOCIÉTÉ / ASSOCIATION : .....
- N° SIRET / RNA : .....
- ACTIVITÉ : .....
- TÉLÉPHONE (OBLIGATOIRE) : .....
- ADRESSE DE L'ENTREPRISE : .....
- MAIL : .....

POUR LES PROFESSIONNELS (HORS BTP), CHAQUE CARTE N'EST VALABLE QUE DANS LA  
DÉCHÈTERIE DU LIEU DE DÉLIVRANCE

PIÈCES À FOURNIR (PHOTOCOPIES)

FICHE INSEE AVEC N°SIRET OU N°SIREN, OU LA PHOTOCOPIE DES STATUTS DE  
L'ASSOCIATION

EXTRAIT K-BIS

CARTE GRISE DE CHAQUE VÉHICULE

RIB

PIÈCE D'IDENTITÉ DU GÉRANT

JUSTIFICATIF DE DOMICILIATION DE L'ENTREPRISE

ATTESTATION ANNUELLE DE LA MSA POUR LES AGRICULTEURS  
(POUR LES DÉCHÈTERIE DE HYÈRES ET DE LA GRAU)

LES CARTES SONT FOURNIES GRATUITEMENT, LA PERTE (OU LE VOL) DE LA CARTE DOIT ÊTRE  
IMMÉDIATEMENT SIGNALÉE À LA MAIRIE DE RÉSIDENCE DE LA PERSONNE.

LE PRÊT DE CARTE EST INTERDIT

DATE :

SIGNATURE :

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES TERMES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA  
DÉCHÈTERIE ET D'OCTROI DU BADGE D'ACCÈS. (CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE)